



COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

lundi 2 mars 2026

Figurent sur la liste de connexion Teams : Présents ou représentés

ATALLAH (Non vérifié)
AUBURTIN Brigitte (Externe)
BARTHELEMY A. (Non vérifié)
BASSNAGEL Philippe (Externe)
BERTRAND Murielle
BIA Audrey (Externe)
BOCQUET A. URPS SF (Non vérifié)
CHEVALIER Stéphanie
DECKER Aurélie (Externe)
EICHER Emmanuel (Non vérifié)
ESZTO Marie Laure (Externe)
GAGA Simona
GAUCHOTTE Emilie
HUMBERT Catherine (Externe)
LARIVIERE David (CH Epinal)
LARIVIERE David (CH Remiremont)
LIGNIER Christine
LIMOUSIN Anaïs (Externe)
MACQUET Christine
MOREL Olivier
POIREL Blandine (Externe)
QUEUDET Mathilde
RATAJCZAK Valerie
ROESCH Marion (Externe)
ROTHENBURGER Sophie
ROUABAH Mahmoud (Non vérifié)
VALDENNAIRE Maryline (Externe)
WITTEWIER Apolline
ADAM B. HCCB METZ (Non vérifié)
ARANDA Amandine CHIC Unisante (Non vérifié)
BASSET Pascale
BRICHLER Armelle (Externe) CAC
GAILLARD Krystyna (Externe) FORVIS MAZARS
CLERC DELPHINE (Externe)
GAYRAUT Laurence
MARRER Emilie

Excusés :

DUGAST Céline
PAQUIS Sandra

Réseau Périnatal Lorrain

10 rue du Docteur Heydenreich - CS 74213 - 54042 NANCY Cedex
Tél 03 83 34 36 44 – Fax 03 83 34 44 49 – rpl@chu-nancy.fr – <http://www.reseauperinatalloirrain.fr>



La séance est ouverte à 12 h 25.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association s'est tenue en visioconférence Teams.

1. Présentation du projet de restructuration par fusion-absorption de l'association RPL au profit de l'association CoPéGE

(voir annexe)

2. Présentation des modalités juridiques, financières et organisationnelles de l'opération

(voir annexe)

3. Approbation du principe de la restructuration et autorisation donnée aux dirigeants de poursuivre la procédure

L'AGE doit se prononcer sur :

- Le principe de la restructuration par fusion-absorption au profit de la CoPéGE.
-> **Résolution adoptée à l'unanimité**
- L'autorisation donnée aux dirigeants pour poursuivre toutes les étapes nécessaires (publicité légale, mise à disposition des documents, organisation des assemblées ultérieures appelées à statuer définitivement).
-> **Résolution adoptée à l'unanimité**

4. Pouvoirs pour formalités

L'AGE doit se prononcer sur :

- Une résolution spécifique conférant au président / représentant légal le pouvoir d'accomplir toutes les formalités administratives liées à la fusion (dépôts et enregistrements, signatures nécessaires, publicité légale, démarches en préfecture).
-> **Résolution adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 13 h 36.

E. GAUCHOTTE
Présidente du Réseau Périnatal Lorrain

V. RATAJCZAK
Secrétaire du Réseau Périnatal Lorrain

Réseau Périnatal Lorrain

10 rue du Docteur Heydenreich - CS 74213 - 54042 NANCY Cedex
Tél 03 83 34 36 44 – Fax 03 83 34 44 49 – rpl@chu-nancy.fr – <http://www.reseauperinatalloirain.fr>



Assemblée Générale **E**xtraordinaire

Réseau Périnatal Lorrain, 02 mars 2026

forv/s
mazars

Introduction

Objectifs de l'AGE d'aujourd'hui

- Présenter le projet de restructuration
- Expliquer les modalités juridiques, financières et organisationnelles
- Recueillir les questions, préoccupations et suggestions des adhérents
- Clarifier la feuille de route et les étapes du calendrier
- Permettre aux membres de se positionner sur le principe de la fusion-absorption
- Préparer l'AGE décisionnelle à venir

forv/s
mazars

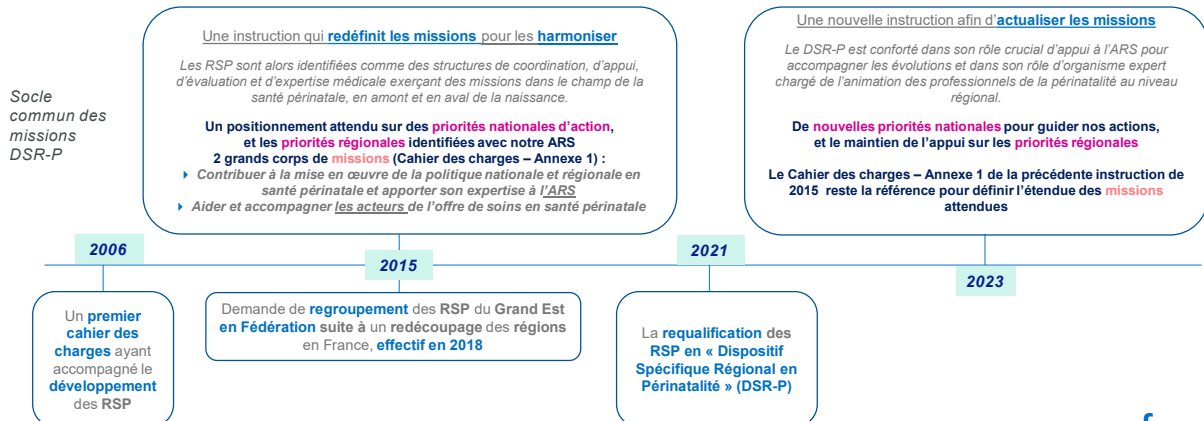
Contexte réglementaire

L'origine et les évolutions des Réseaux de Santé en Périnatalité

Les **Réseaux de Santé en Périnatalité (RSP)** sont issus de la mise en œuvre de **décrets** en 1998 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement que doivent satisfaire les établissements de santé pour être autorisés à pratiquer les activités d'obstétrique, de néonatalogie et/ou de réanimation néonatale.

Aussi, dans ce **contexte de structuration des parcours de soins au niveau régional**, ces **décrets « Périnatalité »** ont **posé** un **cadre** de graduation des niveaux de maternité, afin de garantir une meilleure adéquation entre le niveau de risque de la patiente et du nouveau-né et le type de la maternité d'accueil.

Une **évolution régulière** a depuis eu lieu, marquée par **quelques principaux temps forts** :



3

forv/s
mazars

Une demande et des attentes de l'ARS Grand-Est

Une harmonisation des pratiques tout en conservant une vision territoriale et une adaptation au regard des futurs besoins à couvrir

- ✓ La poursuite du travail en mode **gestion de projet**
- ✓ Une **simplification** en matière de dialogue et de réactivité (*déjà entamée*)
- ✓ Une **simplification des instances**
- ✓ Une **harmonisation des recommandations, pratiques et actions** (indicateurs, mise en œuvre des projets)
- ✓ Une conservation de la **vision territoriale**, avec maintien des contacts des partenaires sur le territoire
- ✓ Un **portage régional** des projets
- ✓ Une **clarification des rôles** de chacun
- ✓ Une **sollicitation de nos expertises**
- ✓ La poursuite du travail mené concernant l'**exploitation des bases de données**, la **promotion de la santé** et l'**offre de formation**
- ✓ Une **extension du périmètre de thématiques couvertes** dans le cadre de la structuration de parcours
- ✓ Une structuration d'un **appui uniforme** à l'**accompagnement aux démarches qualité** des établissements
- ✓ Un travail sur le **plan de communication**, une fois la fusion réalisée

Réitérées lors de la rencontre entre les présidents et Mme Bosi, directrice de l'offre sanitaire (DOS) (21/02/25)

- ✓ Importance de raisonner à la **maille de la région**
- ✓ En tenant compte des **particularités territoriale**
- ✓ Avec une **égalité des chances** pour l'ensemble des parturientes

Associée à la perspective d'un FIR ajusté à nos besoins

forv/s
mazars

Vision et objectifs du futur DSR-P

Un projet dont les 3 réseaux se sont emparé

- Une participation active à la co-construction du dispositif unifié
- Une concertation régulière et des ajustements continus
- Appuyés par un comité stratégique
 - Pour aboutir à l'élaboration des éléments fondateurs du DSRP unifié

5

forv/s
mazars

Vision et objectifs du futur DSR-P

Au service d'une ambition collective

«Remplir les missions de manière cohérente avec une équipe compétente et reconnue, complémentaire et coordonnée, en collaboration et en proximité avec les acteurs de terrain, pour garantir les meilleurs parcours et accompagnements aux professionnels et aux usagers. »

Objectifs opérationnels

- Améliorer la santé périnatale en Grand Est
- Renforcer la continuité et la coordination des parcours
- Harmoniser les pratiques et les indicateurs
- Soutenir les professionnels et les usagers
- Favoriser la cohésion et les coopérations

6

forv/s
mazars

Organisation du futur DSR-P Grand Est

Organisation en pôle – pôles transversaux

Pôle qualité et gestion des risques

Objectif

- Accompagner les acteurs dans leur démarche d'amélioration continue par des méthodes d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques

Thématiques à couvrir

- Traitement des EI et EIG sur l'ensemble du parcours périnatal
- Evaluation des pratiques professionnelles
- Veille et gestion des situations exceptionnelles / de crise (rôle d'alerte / de communication du DSR-P, de remonté des informations)
- Apport de notre expertise aux maternités

Pôle formation

Objectif

- Contribuer au maintien et au perfectionnement des compétences des professionnels en proposant une offre de formation régionale et de proximité correspondant à leurs besoins

Thématiques à couvrir

- Toutes actions de formation/sensibilisation
- Toutes modalités (Actions de formation en présentiel, Simulation en santé, Webinaire, Journées scientifiques, Sessions de sensibilisation thématiques)
- Thématiques non exhaustives
 - En fonction de l'actualité, des besoins identifiés, des politiques publiques
 - En réponse à la démarche qualité
 - Orientations du Développement professionnel continu (DPC) et certification périodique des professionnels de santé

Pôle promotion de la santé

Objectif

- Créer avec les professionnels des dynamiques et des interventions en faveur de la santé, de la prévention des risques et des maladies
- Relayer les politiques de promotion de la santé nationale en lien avec les objectifs du PRS auprès des professionnels et du grand public

Thématiques à couvrir

- Ensemble des actions de promotion et prévention de la santé
- Thématiques non exhaustives : prévention des risques environnementaux, promotion de la santé mentale, santé sexuelle, nutrition (dont allaitement) et activité physique, accessibilité aux soins, mort subite du nourrisson, vaccination, prévention des infections hivernales

Pôle évaluation et épidémiologie

Objectif

- Traiter et interpréter des données pour assurer le suivi, la surveillance et l'évaluation de la santé périnatale sur le territoire, pour orienter les actions, les décisions et améliorer les connaissances

Thématiques à couvrir

- Recueil et production d'indicateurs de pilotage
- Rédaction de rapports et diagnostics santé périnatale
- Appui à des projets menés par d'autres pôles
- Réponse aux demandes extérieures
- Participation à des projets de recherche
- Valorisation des données

Organisation du futur DSR-P Grand Est

Organisation en pôle – pôles thématiques

Objectifs

- Mobiliser les professionnels impliqués sur la thématique pour planifier, rationaliser et standardiser les parcours de prise en charge et les bonnes pratiques
- Impulser et soutenir les transformations de l'offre en lien avec les partenaires et les tutelles pour répondre au mieux aux besoins diagnostiqués

Pôle parcours

Thématiques à couvrir (non exhaustif)

- HAD,
- Orthogénie
- Transferts materno-fœtaux
- Parcours en lien avec les pathologies maternelles et néonatales

Pôle Vulnérabilités

Thématiques à couvrir (non exhaustif)

- Handicaps
- EP(N)P,
- RC3P,
- Soins de développement

Pôles avec gestion d'une file active d'enfants

Pôle RSEV

Objectif

- Suivi et repérage précoce des troubles du neurodéveloppement chez les enfants à risque, de la naissance à l'âge de 7 ans
- Etudier le devenir des enfants dans le but d'améliorer les connaissances, les pratiques professionnelles, le parcours des enfants et l'accompagnement des familles

Mise en place d'un RSEV GE et évolution du suivi RAFAEL (Lorraine) au sein de ce réseau

Pôle Dépistages néonataux des troubles de l'audition

Objectif

- Promouvoir les pratiques liées au dépistage dans les maternités,
- Assurer l'exhaustivité du dépistage néonatal et suivre la file active sur les 3 phases de dépistage et de diagnostic
- Harmoniser les pratiques en GE et suivre l'efficacité du programme sur la base des recommandations HAS et FFADAN

Le projet de fusion-absorption

Modalités juridiques

Fusion-absorption

- Fusion des 3 réseaux dans la CoPéGE
- Transfert universel du patrimoine
- Maintient des activités, contrats, conventions
- Mise à disposition des documents statutaires

Statuts révisés de la COPEGE

- Mise en conformité avec les missions du DSR-P
- Intégration des collèges et des modalités de vote
- Clarification des catégories de membres
- Modernisation des modalités d'AG (visioconférence, vote à distance)



Maintient des nom, charte graphique, et siège administratif

Le projet de fusion-absorption

Modalités financières

Principes généraux

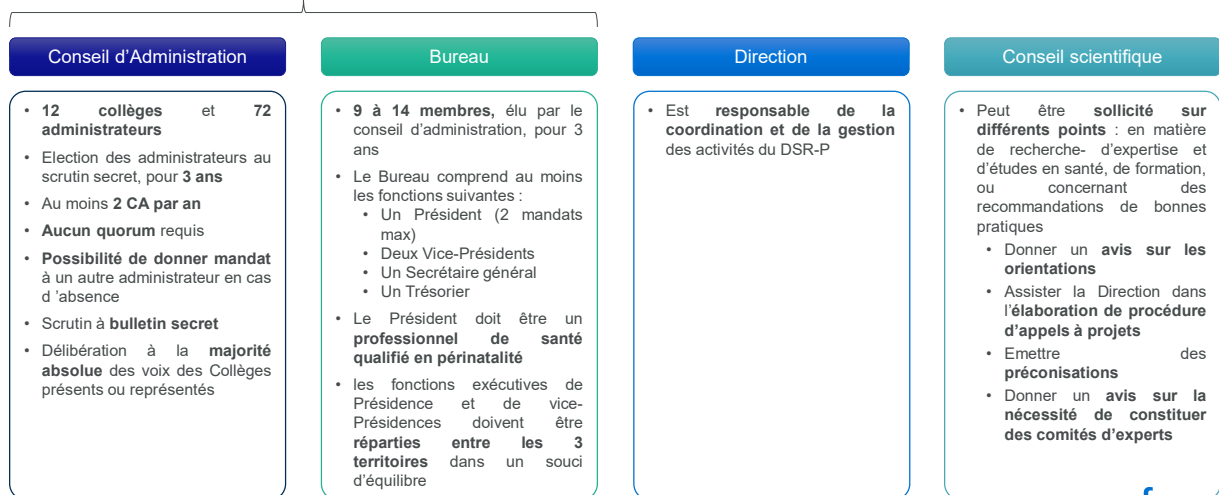
- la fusion absorption : entraîne la dissolution de l'association sans liquidation
- La fusion-absorption entraîne un transfert universel du patrimoine (actifs, passifs, contrats, engagements).
- Les financements ARS sont maintenus et réorganisés dans une structure unique.

Effets attendus de la fusion

- Simplification de la gestion financière (un seul budget, un seul audit, un seul commissaire aux comptes).
- Mutualisation des ressources (RH, outils, achats, prestations).
- Optimisation de l'utilisation des financements publics.
- Renforcement de la lisibilité pour l'ARS et les partenaires.

Le projet de fusion-absorption Modalités organisationnelles

Défini par les statuts



13

forv/s
mazars

Le projet de fusion-absorption Modalités organisationnelles – Focus sur les collèges

La composition des collèges vise à garantir une représentativité équilibrée : celle des acteurs clés de la périnatalité et celle des territoires réunis au sein du DSR-P.

Bloc Hospitalier

1. Collège des établissements de santé, CPP, Maisons de naissance d'Alsace
2. Collège des Etablissements de santé, CPP, Maisons de naissance Champagne Ardenne
3. Collège des Etablissements de santé, CPP et Maisons de naissance de Lorraine

Bloc Professionnels de ville et de proximité

4. Collège des Professionnels de ville et du lien ville-hôpital (URPS et CPTS ayant un axe « périnatalité »)
5. Collège des services du Conseil Départemental (notamment PMI et ASE)
6. Collège HAD et Equipes mobiles de soins de néonatalogie à domicile

7. Collège des associations de représentants d'usagers agréées

8. Collège académique et de la formation (universités et institut de formation)

9. Collège des autres structures, associatives ou non, concourant à la santé périnatale

10. Collège des Etablissements médico-sociaux (notamment CAMSP)

11. Collège du Centre Régional de Dépistage Néonatal (CRDN)

12. Collège des Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Pérénatal

14

forv/s
mazars

Un point sur le montant des cotisations

- L'appel à cotisation au sein de chaque réseau n'a pas été fait pour 2026
- L'adhésion se fera à la CoPéGE **fusionnée**
- Le montant sera voté par la future AG
- Pour 2026, aucun établissement ou structure ne paiera une somme supérieure à celle de 2025
→ **Mesure de transition** votée en CA CoPéGE le 19-02-26

15

forv/s
mazars

Prochaines étapes Calendrier prévisionnel



16

forv/s
mazars

Prochaines étapes

Documents mis à disposition au siège de chaque association



Le **projet de fusion-absorption**
(associations concernées, motifs et
objectifs, moralités juridiques de
l'opération, date envisagée...)



Les **statuts de la
nouvelle association**



Les **comptes annuels des
associations** des derniers
exercices (3 dernières années)

17

forv/s
mazars

Approbation du principe de restructuration



Résolution soumise au vote :

- Approbation du principe de la restructuration par fusion-absorption des trois réseaux de périnatalité au profit de la CoPéGE;
- Autorisation pour les dirigeants à **poursuivre la procédure**, comprenant : la publicité légale, la mise à disposition des documents, l'organisation d'une AGE ultérieures appelées à statuer définitivement.

18

forv/s
mazars

Pouvoirs pour formalités



Résolution soumise au vote :

- Mandat donné au président / représentant légal pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la décision de fusion-absorption (publicité légale, dépôt en préfecture, signatures, enregistrements, etc.)

Un grand merci à vous pour votre participation

